



Bulletin d'assurance n° 2024-007

19 novembre 2024

À : Organismes sportifs provinciaux et territoriaux

De : Barry Petrachenko
Directeur exécutif

Copies : Conseil d'administration de Pickleball Canada

Objet : Demandes de certificat d'assurance

Le courtier d'assurance de Pickleball Canada a informé Pickleball Canada que de nombreuses demandes de certificat d'assurance (COI) sont refusées en raison d'erreurs dans la demande.

L'erreur la plus fréquente consiste à inscrire le nom du club de pickleball dans la section "Assuré supplémentaire" de la proposition. Cette partie du formulaire est réservée à l'installation ou à l'entité que le club utilise pour ses programmes.

Veuillez vous assurer que chacun de vos clubs est conscient qu'il ne doit pas inscrire le club de pickleball ou lui-même en tant qu'assuré supplémentaire.

Toutes les questions peuvent être adressées à insurance@pickleballcanada.org.